

COMMISSION PERMANENTE DU SDEA

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du jeudi 15 septembre 2022 à 9h30
en salle Etienne Burger au SDEA
à Schiltigheim

sous la présidence de M. PFLIEGERSDOERFFER Frédéric

Membres présents : Mme/MM.

BARBIER Patrick ; **GEIST** Pierre ; **HITTINGER** Denis ; **INGWILLER** Bernard ; **JANUS** Serge ; **JEANPERT** Chantal ; **LASTHAUS** Jean-Claude ; **LUTTMANN** Pierre ; **MANDRY** Jean- Claude ; **MICHEL** Patrick ; **NETZER** Jean-Lucien ; **REINER** Denis ; **RIEDINGER** Denis ; **SCHAAL** Thierry ; **SCHANN** Gérard ; **SCHULTZ** Denis ; **SENE** Marc ; **STUMPF** René ; **THIELEN** Pierre ; **WOLF** Francis.

Membres représentés : Mme/MM.

BACH Francis (donne pouvoir à **PFLIEGERSDOERFFER** Frédéric)
GUILLIER Anne (donne pouvoir à **RIEDINGER** Denis)
HENTSCH Bernard (donne pouvoir à **PFLIEGERSDOERFFER** Frédéric)
HOFFSESS Marc (donne pouvoir à **SCHAAL** Thierry)
ISEL Roger (donne pouvoir à **LASTHAUS** Jean-Claude)

Membres absents excusés : Mme/MM.

DECKER Claude ; **DOLLINGER** Isabelle ; **HUBER** Claude ; **IMBS** Pia ; **PANNEKOECKE** Jean-Bernard ; **SUCK** David ; **WANTZ** Philippe.

Invité : M.

SCHIESTEL André, Trésorier du SDEA Alsace-Moselle

Assistaient en outre : Mmes/MM.

HERMAL Joseph, Directeur Général du SDEA
MELLIER Pascal, Directeur Général Adjoint du SDEA
HUFSCMITT Franck, Directeur de la Transition Écologique
NAGY Claire, Directrice de la Communication et Relations Usagers Clients
TOUSSAINT Hadrien, Directeur des Ressources Financières et Matérielles
MUSSLIN Nicolas, Chef de services Affaires juridiques
KOCH Valérie, Responsable Transformation Métiers

Date de convocation : 9 septembre 2022

LIVRET BLEU DE L'ANEB

A la demande du Président, M. Jean-Lucien NETZER, Vice-Président en charge de l'aménagement des territoires et de l'urbanisme, indique aux membres de la Commission Permanente que l'ANEB (Association Nationale des Élus de Bassins) a été créée en mars 2017 à partir de l'Association Française des EPTB (Établissements Publics Territoriaux de Bassin), pour promouvoir une gestion équilibrée du petit et du grand cycle de l'eau à l'échelle des bassins versants.

Il souligne que le SDEA, seul acteur de référence sur le territoire de l'Alsace et de la Moselle, a souhaité adhérer à l'ANEB pour plusieurs raisons :

1. développer des échanges sur les problématiques de bassin versant entre élus ;
2. bénéficier d'un réseau de benchmark et d'influence sur les enjeux du Grand Cycle de l'Eau ;
3. renforcer parallèlement sa visibilité sur cette nouvelle compétence.

Il relève que les élus de l'ANEB ont souhaité rédiger un manifeste pour rappeler aux parlementaires les enjeux de l'eau et ainsi formuler des propositions concrètes quant à l'organisation et au financement des organismes de bassin.

Il précise que les propositions de l'ANEB, dans le cadre de ce Livre Bleu, sont au nombre de 15 et s'articulent autour de 3 axes majeurs :

1. le premier axe rappelle la nécessité de travailler à une échelle cohérente de bassins et sur la gouvernance à l'échelle de ces périmètres, au travers de la généralisation des Commissions Locales de l'Eau (CLE), déployant ainsi le principe de « parlement de l'eau » local comme c'est le cas dans les SAGE actuels ;
2. le deuxième axe et ses cinq propositions traitent de la structuration administrative des collectivités, en simplifiant le paysage et créant ainsi des Établissements Publics de Bassin en lieu et place des Établissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB) et des Établissements Publics d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE) actuels ;
3. enfin, le troisième axe vise à de donner la possibilité à ces établissements de solliciter des sources de financement pérennes et de lever certains freins administratifs, tels que le plafonnement des recettes des Agences.

Il expose qu'en amont des assises des risques naturels qui auront lieu les 13 et 14 octobre prochain, les élus de l'ANEB se rendront au SDEA le 12 octobre prochain, pour une première présentation publique du Livre Bleu.

Il conclut en détaillant le déroulement de cette journée.

APRES en avoir délibéré ;

LA COMMISSION PERMANENTE A L'UNANIMITE

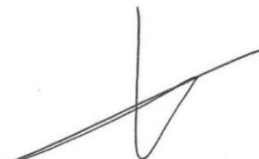
- **PREND ACTE** des informations et précisions fournies par le Président et M. Jean-Lucien NETZER.

- **AUTORISE** le Président à soutenir les positions du Livre Bleu auprès des parlementaires et élus nationaux, et à signer les documents y afférents.

Suivent au registre les signatures des membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
Délibération certifiée exécutoire

Le Président



Frédéric PFLIEGERSDOERFFER

"La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Strasbourg (31 avenue de la Paix, BP 51038, 67070 Strasbourg Cedex) ou d'un recours gracieux auprès du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois. Pour les requérants résidant outre-mer ou à l'étranger, des délais supplémentaires de recours ont été prévus par le Code de justice administrative."